

Ed FUTA  
Secrétaire général du Rotary International

Evanston, le 5 février 2009

Gouverneur Jean SCHMIDT  
17, chemin de Goninville  
91490 Oncy-sur-École  
France

Cher Monsieur,

Nous accusons réception des résolutions adressées au conseil d'administration par le Rotary club de Provins demandant aux administrateurs de modifier la période prise en considération pour le calcul des effectifs en vue de l'attribution de la citation présidentielle et par le Rotary club de Paris Nord lui demandant de supprimer systématiquement du site Web du R.I les Rotariens radiés. Le conseil d'administration a étudié ces deux résolutions lors de sa réunion de janvier 2009. Celle concernant les modifications au *Guide des subventions de contrepartie* a été transmise aux administrateurs de la Fondation Rotary pour examen.

En ce qui concerne la résolution du Rotary club de Provins, le conseil d'administration a relevé le fait qu'actuellement le 1<sup>er</sup> juillet est la date prise en compte par tous les programmes de reconnaissance du R.I. pour déterminer l'évolution des effectifs des districts pour une année donnée. Ce chiffre au 1<sup>er</sup> juillet est basé sur le rapport SAR de juillet qui doit être envoyé au Rotary le 30 septembre au plus tard. Cette méthode permet de déduire les membres radiés des totaux de district et de club et d'ajouter les membres issus de nouveaux clubs. Les administrateurs ont souligné l'importance d'utiliser la même méthode de calcul pour l'ensemble des programmes de reconnaissance et établi que la date du 1<sup>er</sup> juillet était celle qui offrait en général le plus de fiabilité. Ils ont également concouru que le choix du 31 mars ne permettrait pas de refléter fidèlement les niveaux des effectifs et l'activité sur une année donnée. En d'autres termes, l'utilisation de cette date ne refléterait pas les radiations de l'année précédente (qui sont généralement rapportées au 1<sup>er</sup> juillet) ainsi que les clubs créés après le 31 mars.

Quant à la résolution du Rotary club de Paris Nord, les administrateurs ont relevé que le R.I. travaille à la rédaction d'une clause et d'une charte de confidentialité. Le Rotary étant présent dans plus de 200 pays et régions géographiques, un aspect primordial de cette nouvelle charte sera de s'assurer qu'elle est conforme aux législations sur la confidentialité des données de l'ensemble de ces pays et de pouvoir conserver des données qui sont essentielles à son

fonctionnement. Le conseil d'administration reconnaît que cette charte doit prendre en compte la question des données concernant les membres radiés ou décédés.

Au nom du conseil d'administration du R.I., je vous remercie de vos recommandations et de votre travail en faveur du Rotary.

Je vous prie d'agréer, cher Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Ed FUTA